

2018-5

**COMITE SYNDICAL DE L'EPTB VILAINE**  
**jeudi 8 mars 2018**  
**à 14H30 à LA ROCHE BERNARD**

**3.2 RESSOURCES :****Exercice 2017 : résultats : affectation****Budget annexe Eau Potable**

Le Conseil Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section d'investissement de : 15 966 928,92 €
- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation de : 3 064 716,31 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 1 100 000,00 €
- Pas de restes à réaliser en recettes

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2017, d'une part en réserve, d'autre part en report en section d'exploitation pour les montants suivants :

- Compte 1068 : excédent capitalisé : 2 544 716,31 €
- Compte 002 : excédent reporté : 520 000,00 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation du budget annexe eau potable de l'exercice 2017 tel que présenté.**

**Pour extrait conforme**  
**La Présidente,**

**Solène MICHENOT**